



DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 9 juillet 2013 à 7 h 30, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni au SDIS sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, 2^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration, et Sylvie Lopez, 3^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration et Monsieur Jean-Claude Anglars, président du bureau du conseil d'administration.

Membres absents ou excusés : Messieurs Serge Roques, 1^{er} vice-président du bureau du conseil d'administration et Jean-Pierre Souques membre du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2013 conformément aux dispositions du règlement intérieur relatives aux modalités de convocation d'une nouvelle réunion suite à l'annulation de la réunion du 1^{er} juillet 2013 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

2 – CONVENTIONNEMENTS DIVERS

Vu le rapport n° 4.

Considérant qu'il appartient au bureau du conseil d'administration de se prononcer sur la conclusion des conventionnements suivants, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le conseil d'administration :

L'accueil de stagiaires

Le centre de secours de Nord Aveyron a accueilli du 17 au 21 juin 2013 une élève de seconde du lycée Immaculée Conception à Espalion pour un stage en milieu professionnel. Une convention doit être signée entre les différentes parties concernées.

Le centre de secours de Millau a accueilli du 24 au 28 juin 2013 un élève de 4^{ème} du lycée d'enseignement agricole privé Vaxergues-Charles Paliès à Saint Affrique pour des séquences d'observation. Une convention doit être signée entre les différentes parties concernées.

Le centre de secours de Rodez a accueilli du 2 au 5 avril 2013 un élève de seconde du lycée privé François d'Estaing à Rodez, du 15 au 17 avril 2013 un élève de 4^{ème} du collège Immaculée Conception à Espalion, du 24 juin au 5 juillet 2013 un élève de 4^{ème} du collège L. Denayrouze à Espalion. Une convention doit être signée entre les différentes parties concernées.

Le centre de secours de Saint-Affrique a accueilli du 27 mai au 7 juin 2013 un élève de seconde de l'institut Eurosecurimed à Béziers Paliès pour un stage d'étude "entreprise", du 29 au 31 mai 2013 un élève de 4^{ème} du collège Saint Michel à Belmont sur Rance pour un stage découverte du monde du travail. Une convention doit être signée entre les différentes parties concernées.

Le service formation accueille du 18 mars au 21 juin 2013 deux étudiants du centre universitaire Jean-François Champollion à Albi préparant un diplôme de "gestionnaire de la condition physique pour les intervenants en situations hostiles" (GCPSH). Le sujet de leur stage est la mise en place et l'adaptation du

parcours adapté opérationnel. En application de la délibération du bureau du conseil d'administration du 29 mars 2010, ces stagiaires ont choisi l'hébergement et la prise en charge de leurs repas à l'école départementale. Une convention doit être signée entre les parties concernées.

La direction accueille deux stagiaires de l'Université Montpellier 1, du 8 avril au 31 mai 2013 une étudiante préparant un DEUST "action et commercialisation des services sportifs" (le sujet du stage est l'organisation de trois événements), du 6 mai au 7 juin 2013 une étudiante préparant un Master 2 professionnel "administration territoriale" (le sujet du stage est le droit de grève chez les sapeurs-pompiers). Une convention doit être signée entre les parties concernées.

La mise à disposition d'infrastructures pour formations et entraînements

La mairie de Saint Laurent d'Olt dispose d'un terrain au lieu-dit Le Maynial particulièrement bien adapté à une manœuvre de force dans le cadre de la formation de maintien des acquis des sapeurs-pompiers du groupe « Sauvetage et Déblaiement ». Une convention doit être signée pour une action de formation au cours de laquelle les sapeurs-pompiers ont mis en œuvre des techniques de sauvetage et déblaiement pour sortir du canyon du Maynial les carcasses de véhicules qui s'y trouvaient et les déposer en bordure du site, la mairie prenant en charge l'évacuation vers un site approprié.

Le C.H. Sainte Marie dispose de deux bâtiments désaffectés vides de tout occupant particulièrement adaptés à l'entraînement des sapeurs-pompiers dans le cadre de manœuvres incendie telles que : emploi de fumées froides, emploi du lot sauvetage et/ou exercices sous appareil respiratoire isolant (ARI). Une convention est élaborée pour définir les modalités d'autorisation d'usage de ce site par les sapeurs-pompiers de l'Aveyron. Cette convention, conclue pour un an renouvelable tacitement à compter du 5 juin 2013, a un caractère pérenne sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties. En contre partie de cette mise à disposition gratuite, le SDIS prend en charge le recyclage « secourisme » des agents du centre hospitalier.

La mairie de Rodez dispose de maisons individuelles désaffectées vides de tout occupant particulièrement adaptées à l'entraînement des sapeurs-pompiers dans le cadre de manœuvres incendie telles que : emploi de fumées froides, emploi du lot sauvetage et/ou exercices sous appareil respiratoire isolant (ARI). Un projet de convention est en cours d'élaboration pour définir les modalités d'autorisation d'usage de ce site par les sapeurs-pompiers de l'Aveyron. Cette convention sera conclue jusqu'à la date de destruction de ces bâtiments au cours du 4^{ème} trimestre 2013.

L'OPH de l'Aveyron dispose d'un bâtiment voué à la destruction et vide de tout occupant particulièrement adaptés à l'entraînement des sapeurs-pompiers dans le cadre de manœuvres de sauvetage et déblaiement. Une convention est élaborée pour définir les modalités d'autorisation d'usage de l'HLM Beauséjour à Aubin par les sapeurs-pompiers de l'Aveyron. Cette convention est conclue du 1^{er} avril 2013 jusqu'à la date de destruction de ce bâtiment qui devrait intervenir à la fin du 3^{ème} trimestre 2013.

La commune d'Aubin est gestionnaire du stade municipal qui intéresse le SDIS pour l'organisation d'un bivouac de 20 personnes dans le cadre de la formation de maintien des acquis des sapeurs-pompiers du groupe « sauvetage et déblaiement ». Une convention doit être conclue pour l'occupation par le SDIS de cette infrastructure.

La réalisation de formations

Le SDIS 34 a organisé une formation aux risques chimiques (stage RCH2) du 8 au 19 avril 2013 à laquelle a participé un sapeur-pompier du SDIS 12. Par convention le SDIS 12 s'engage à verser au SDIS 34 le coût de la formation à savoir : 1 200 €.

Le SDIS 17 a organisé les tests d'accès au stage « PLG2 – Chef d'unité scaphandrier autonome léger » et a pris en charge le coût du repas du sapeur-pompier du SDIS 12 qui y a participé. Une convention doit être signée entre les parties concernées.

Le SDIS 95 se propose d'organiser la formation d'adaptation à l'emploi de chef d'équipe d'un agent sapeur-pompier professionnel du SDIS 12. Une convention doit être conclue pour définir les conditions pratiques et financières de cette action de formation.

Perception de recettes

Le SDIS dispose d'équipements techniques, dont un pylône autoportant, au lieu-dit Les Combets sur la commune de Millau sur un terrain appartenant au GFA Jammes des Combets.

La société CEFIPAR a demandé au SDIS l'autorisation d'installer trois antennes sur le mât.

Une convention de cohabitation vient d'être signée avec la CEFIPAR moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 516,40 €

Divers

Une convention doit être signée avec la Division Production et Ingénierie Hydraulique d'EDF pour la mise à disposition d'une partie du terrain sur lequel est implanté le CIS d'Entraygues-sur-Truyère afin d'y installer un Algéco d'environ 20 m² et d'y stationner 5 à 10 véhicules. Les agents d'EDF sont autorisés à utiliser cet emplacement à compter du mois d'avril 2013 jusqu'à la fin du mois d'octobre, c'est-à-dire pendant toute la durée des travaux d'agrandissement de leurs bureaux mitoyens avec ceux du centre de secours.

Quatre sapeurs-pompiers du SDIS participent à un stage intitulé « GRIMP – ISS1 et 2 » qui se déroule à Florac (48400). Ces stagiaires ont demandé un hébergement en pension complète pendant toute la durée de la formation. Le coût global du séjour s'élève à 1 052,00 €. Une convention d'hébergement doit être signée l'association « Centre d'accueil des Cévennes » qui assure la gestion d'une structure appartenant à la mairie de Florac.

Le SDIS organise des stages en eaux vives à différentes dates de 2013 et a demandé à la ville de Millau la mise à disposition du stade d'eaux vives et de ses équipements annexes. Une convention doit être signée pour arrêter les modalités de cette autorisation ainsi que les conditions financières concernant l'accès au stade d'eaux vives. La facturation sera établie au prorata du nombre de personnes sur la base du tarif d'entrée fixé par le conseil municipal : 5,20 € (2x1H30) et 2,60 € (1x1H30).

Le SDIS a procédé au remplacement de la dalle existante dans la remise engins du centre de secours de Villecomtal par un enrobé percolé. Le directeur de l'entreprise Pradalier T.P. a été sollicité afin de pouvoir utiliser son local situé dans la zone artisanale Le Cabassar à Villecomtal pour y remiser, pendant toute la durée des travaux, le camion citerne feux de forêt moyen (CCFM) particulièrement concerné par les risques de gel. Une convention à titre gratuit doit être signée.

Des travaux d'assainissement sont réalisés à la demande de la mairie d'Estaing et perturbent fortement la circulation des véhicules dans le centre ville. En cas de départ de feu, le véhicule du centre de secours d'Estaing ne pourrait pas accéder à la zone située au-delà du pont sur le Lot en direction de Sébrazac. Un camion citerne feux de forêt (CCF) supplémentaire a été provisoirement affecté au CIS d'Estaing. Le maire, soucieux d'assurer la distribution des secours et la sécurité de la population et des biens dont il est responsable sur sa commune en vertu de ses pouvoirs de police administrative, a proposé de fournir gratuitement au SDIS un local pour remiser le CCF. Ce garage appartient à un particulier. Une convention tripartite doit être signée en février 2013.

Une formation décentralisée est organisée sur le secteur de Saint-Affrique. Le centre de secours ne permettant pas l'accueil et l'hébergement des 20 stagiaires concernés, le proviseur du lycée a été contacté pour un hébergement temporaire à la cité scolaire Jean-Jaurès de Saint-Affrique. Une convention doit être signée pour l'hébergement de 8 stagiaires et les repas de l'ensemble du groupe. La facturation sera établie sur la base des tarifs unitaires suivants : 5,15 € la nuitée et 5,15 € le déjeuner ou le dîner.

Une convention doit être signée avec l'association Pièces d'Occ à Onet le Château pour la mise à disposition à titre gratuit, pendant un an, de deux véhicules dépollués pour des manœuvres d'entraînement des sapeurs-pompiers à l'école départementale.

Un rallye citoyen a été organisée le 4 avril 2013 à Rodez pour promouvoir l'esprit de défense et développer la notion de citoyenneté des élèves de 3^{ème} en leur proposant un parcours éducatif et ludique (type jeu de piste). Les locaux du centre de secours de Rodez étant trop excentré par rapport au parcours du rallye, le SDIS a sollicité l'IFCE pour la mise à disposition d'un local. Une convention a été signée le 22 mars 2013 avec l'IFCE pour la mise à disposition à titre gratuit d'une partie des installations et équipements sur le site du haras national de Rodez.

La société Kermel à Colmar a proposé au SDIS de prendre à son compte la problématique des vêtements de protection réformés afin de leur donner une seconde vie après déstructuration et transformation. Une convention doit être signée autorisant la société Kermel à déposer deux containers sur le site de l'État-Major, près des locaux de la cellule habillement, afin de recevoir les tenues F1 et les ensembles textiles à base d'aramide en fin de vie.

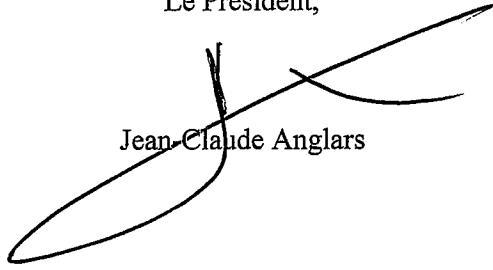
Les conseillers techniques d'intervention en milieux périlleux des SDIS de la zone sud-ouest se réunissent deux fois par an. Le SDIS 47 était chargé de l'organisation de la réunion qui s'est déroulée les 21 et 22 mars 2013 et a pris en charge l'avance des dépenses inhérentes aux repas et à l'hébergement des participants. Une convention d'engagement financier a été signée le 2 avril 2013 pour un montant de 85 €.

Le SDIS de l'Aveyron a un projet de rénovation des toitures des ateliers. Il s'agit de faire réaliser, à sa charge financière, cette opération par un porteur de projet privé qui aurait en contrepartie autorisation d'exploiter pendant 25 ans des panneaux photovoltaïques sur ces toitures. L'objectif du projet est de rénover et de mettre aux normes ces toits d'origine, à charge financière nulle pour le SDIS. L'exploitant potentiel avançant dans le montage de son projet, nous entrons aujourd'hui dans la phase de négociation du partenariat à conclure ; les discussions sont en cours avec son notaire, Maître Masseboeuf de Millau, pour la conclusion d'une convention ou d'une autorisation d'occupation ou d'un bail emphytéotique. Il est toutefois demandé au bureau du conseil d'administration d'autoriser le président à négocier le partenariat à intervenir et, en cas d'accord, à signer tout acte y afférent ou en portant exécution.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration se prononce favorablement sur ces conventionnements et en autorise la signature ainsi que de tous les documents y afférents.

Fait à Rodez, le **22 JUIL, 2013**

Le Président,


Jean-Claude Anglars